



## Communiqué de presse

Le Groupe Casino laisse encore des salarié-es sur le carreau.

Quel gâchis, et dans le même temps l'ex-actionnaire n°1 Jean-Charles Naouri s'est servi allègrement des résultats du fruit du travail des salarié-es du groupe Casino en se rémunérant par exemple pour l'année 2023 à 825 000€ de salaire annuel, ou vient se rajouter 530 000€ de dividendes versés et 15 000 € de mandat d'administrateurs!

A qui profite le crime ? Certainement pas à la soixantaine de salarié-es qui vont se retrouver sans emploi au Géant Casino de Chenôve.

Casino continue sa casse sociale comme il l'a commencé.

La CGT a alerté le groupe à plusieurs reprises sur leur politique de management, tarification, sur les choses déployées dans leur magasin inutilement.

Le groupe a fait la sourde oreille. Le résultat aujourd'hui: ce sont plus de 121 magasins vendus à Auchan, Carrefour et Intermarché.

En Bourgogne, une grande partie des magasins Casino sont rachetés par Intermarché.

Ces rachats se font au détriment des accords Casino dont bénéficient les salarié-es et que doit respecter Intermarché et autres acheteurs pendant une période de 15 mois.

La CGT Commerce 21 a déjà été alerté par les salarié-es qui travaillent dans ces magasins et qui ont à subir des dégradations majeures sur leurs conditions de travail et les accords d'entreprise, tel que: les temps de pause, polyvalence tous azimuts, le nombre de congés, les délais de prévenance d'horaires mais aussi les augmentations salariales futures.

La pénibilité dans les métiers de la grande distribution est déjà à des niveaux importants, il n'y a pas besoin d'en rajouter par la dénonciation des accords existants.

La CGT Commerce 21 restera vigilante au dispositif engagé post Casino pour les salarié-es de Casino.